



RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES FUTSAL SCOLAIRE DIVISION 2

2019-2020

| | | |
|------------|--------------------------------------|---|
| Article 1 | RÈGLEMENTS OFFICIELS..... | 2 |
| Article 2 | CATÉGORIE D'ÂGE..... | 2 |
| Article 3 | COMPOSITION DE L'ÉQUIPE..... | 2 |
| Article 4 | ADMISSIBILITÉ | 2 |
| Article 5 | FORMAT DE LIGUE | 3 |
| Article 6 | FONCTIONNEMENT SAISON RÉGULIÈRE..... | 3 |
| Article 7 | DÉROULEMENT DES PARTIES | 4 |
| Article 8 | UNIFORMES | 4 |
| Article 9 | SUBSTITUTIONS..... | 5 |
| Article 10 | SANCTIONS..... | 5 |
| Article 11 | OFFICIELS MINEURS..... | 6 |
| Article 12 | RÉCOMPENSES | 7 |

Article 1 **RÈGLEMENTS OFFICIELS**

Les règlements officiels de jeu sont les règlements FIFA futsal de Soccer Québec.

Toutefois, les règlements spécifiques de division 2 ont préséance sur les règlements officiels.

Les règlements du secteur scolaire du RSEQ devront également être respectés.

Article 2 **CATÉGORIE D'ÂGE**

| Catégories | Âge pour la saison 2019-2020 |
|-------------------|--|
| Cadette | Du 1^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2005 |
| Juvenile | Du 1^{er} juillet 2001 au 30 septembre 2003 |

Article 3 **COMPOSITION DE L'ÉQUIPE**

| | |
|---|---|
| Joueurs | 5 joueurs inscrits et prêts à débiter les matchs (incluant le gardien) afin de pouvoir débiter le match. |
| | Maximum 15 lors d'une partie |
| | Maximum 20 sur S1 |
| Entraîneurs/ accompagnateurs | Maximum de 3 personnes au banc des joueurs |

Une fois le match débuté, le minimum de joueurs requis pour poursuivre le match devra respecter la réglementation Futsal de Soccer Québec.

Article 4 **ADMISSIBILITÉ**

4.1 Le responsable de l'équipe doit compléter l'inscription des athlètes et des entraîneurs via la plateforme S1. Les numéros d'uniformes des joueurs doivent être inscrits.

4.1.1 L'inscription ou l'ajout de joueurs doit être complété sur S1 avant l'heure prévue de la partie.

4.1.2 La date limite d'ajout de joueurs est le 31 janvier après quoi, aucun ajout ne sera accepté.

4.1.3 Une équipe qui aligne un joueur non inscrit sur la feuille d'enregistrement de l'équipe perdra le match par défaut.

4.2 Admissibilité aux éliminatoires

Pour être admissible aux éliminatoires, un élève-athlète doit être inscrit sur la feuille de match à au moins 66% des matchs disputés en saison régulière.

N.B. Pour fin de calcul, les pourcentages sont arrondis à l'unité la plus près.

- 4.2.1 Tout joueur blessé ou malade peut ajouter les parties manquées pour raison médicale au calcul de son pourcentage de partie en remplissant la condition suivante : remettre au secrétariat de la ligue un certificat médical attestant la nature de la blessure ou de la maladie et la durée de la période d'inactivité.
- 4.2.2 Pour toute partie remportée par forfait, les joueurs inscrits sur la feuille de pointage seront réputés avoir joué la partie aux fins de calculs des pourcentages de participation.
- 4.2.3 Tout joueur qui devient inadmissible aux éliminatoires selon l'article 10 des présents règlements pour cause de suspension automatique ou de sanction, pourra ajouter à son dossier aux fins de calcul, la (les) joute(s) de suspension qu'il a dû purger pendant la saison.

4.3 Surclassement

À son 4^e match dans un niveau ou catégorie supérieur, tout joueur perd son admissibilité dans son niveau ou catégorie d'origine.

Article 5 **FORMAT DE LIGUE**

5.1 Saison régulière

La formule avec tournois est privilégiée. D'autres formules pourraient toutefois être choisies selon les besoins de la conférence.

5.2 Éliminatoires

Le format des éliminatoires sera déterminé une fois le nombre d'équipes prenant part à la ligue sera confirmé.

Article 6 **FONCTIONNEMENT SAISON RÉGULIÈRE**

6.1 Points au classement/points éthique

6.1.1 Classement

Victoire = 3 points

Nul = 1 point

Défaite = 0 point

Forfait = 0 point

Victoire par forfait = pointage de 3 – 0

6.1.2 Pointage éthique sportive

Expulsion ou 3 cartons ou défaite par forfait = 0 point

2 cartons = 1 point

0 ou 1 carton = 2 points

6.2 Bris d'égalité

- Lors d'une égalité impliquant 3 équipes ou plus, dès qu'une ou des équipes sont discriminées/départagées vers le haut ou vers le bas, les étapes du bris sont reprises du début avec le ou les groupes d'équipes demeurant à égalité ;
- Dans tous les calculs impliquant les buts pour et/ou les buts contre, on ne considère pas les matchs perdus ou gagnés par forfait.

Le classement sera déterminé selon les critères suivants :

- a) le plus grand nombre de points obtenus (incluant les points d'éthique);
- b) le plus grand nombre de points obtenus dans les matchs entre les équipes concernées (incluant les points d'éthique) ;
- c) la différence de buts particulière (dans les matchs entre les équipes concernées);
- d) le plus grand nombre de victoires ;
- e) la meilleure différence de buts générale ;
- f) le plus grand nombre de buts marqués;
- g) tirage au sort.

Article 7 **DÉROULEMENT DES PARTIES**

7.1 La durée des parties est de 2 X 20 minutes non chronométrées. En temps réglementaire, le match peut être prolongé pour récupérer les arrêts de jeu non planifiés (substitutions, blessures, etc.). En tout état de cause, la durée de la récupération des arrêts de jeu est à la discrétion de l'arbitre.

7.2 Chaque équipe a droit à un temps mort d'une (1) minute par demie. Le temps mort doit être appelé par l'entraîneur de l'équipe, lorsque celle-ci est en possession du ballon lors d'un arrêt du jeu (sortie de but, touche, coup franc direct, coup franc indirect, coup de pied de coin, coup de pied de réparation, coup franc du second point de réparation et coup franc sans mur).

7.3 Prolongation

7.3.1 Saison régulière :

Il n'y aura pas de période de prolongation lors des matchs de saison régulière

7.3.2 : Éliminatoires :

En cas d'égalité, la réglementation de Soccer Québec s'appliquera.

Article 8 **UNIFORMES**

8.1 Si deux (2) équipes qui s'affrontent portent des uniformes portant à confusion, un tirage au sort déterminera l'équipe qui devra changer de dossards. Ces derniers seront fournis par l'équipe qui accueille le match.

8.2 Le chandail des gardiens doit être de couleur contrastante à celle des chandails des autres joueurs de son équipe.

Article 9 **SUBSTITUTIONS**

- 9.1 Afin d'assurer la conformité des substitutions, les équipes devront changer de banc à la mi-temps.
- 9.2 Tous les joueurs qui ne sont pas actifs sur le terrain doivent porter un dossard. Au moment du changement, le joueur substitué peut retirer son dossard afin de le remettre au joueur qui retourne au banc. Les changements doivent se faire dans la zone de changement prévue.

Article 10 **SANCTIONS**

- 10.1 En saison régulière et en éliminatoires, un joueur qui reçoit un carton rouge ou un entraîneur qui est exclu du match doit quitter le gymnase immédiatement.
- 10.2 Un joueur ou un entraîneur qui accumule deux cartons rouges durant la saison incluant les éliminatoires, est automatiquement banni de la ligue pour le reste de la saison, incluant les éliminatoires.
- 10.3 Un joueur qui cumule un troisième carton jaune dans la saison est suspendu automatiquement pour la partie suivante, incluant les éliminatoires.
- 10.4 Dans le cas d'une expulsion d'un joueur, l'équipe doit jouer avec un joueur en moins pendant trois (3) minutes chronométrées. C'est le marqueur qui est responsable de chronométrer les 3 minutes. Lorsque les trois (3) minutes sont terminées, le chronométreur indique à l'entraîneur qu'un 5^e joueur peut réintégrer le jeu. Si l'équipe adverse marque un but en étant en avantage numérique, le marqueur permettra à un remplaçant d'entrer sur le terrain pour compléter son équipe sur le terrain. Cela sous-entend que si les deux équipes jouent avec des formations réduites (même nombre de joueurs sur le terrain) pour cause d'expulsion, le fait de s'être fait marquer un but ne permet pas à cette équipe de compléter sa formation.
- 10.5 Si une équipe cumule deux (2) cartons rouges dans la même partie, l'équipe perd par défaut (toute combinaison de joueurs, et d'entraîneurs).
- 10.6 L'accumulation des cartons et des sanctions applicables se poursuit lors des éliminatoires.

TABLEAU DES SANCTIONS

JOUEURS

| TYPE D'INFRACTION | SANCTIONS – matchs de suspension/expulsion | | |
|----------------------------------|--|---|---|
| DESCRIPTION | 1re offense | 2e offense | 3e offense |
| chaque série de 3 cartons jaunes | 1 | 1 | 1 |
| 2 cartons jaunes dans un match | 1 | 2 | Expulsion pour le reste de l'année en cours |
| 1 carton rouge lors d'un match | 2 | Expulsion pour le reste de l'année en cours | |

ENTRAÎNEURS

| TYPE D'INFRACTION | SANCTIONS – matchs de suspension/expulsion | | |
|---|--|---|------------|
| DESCRIPTION | 1re offense | 2e offense | 3e offense |
| Avertissement | 0 | 0 | 1 |
| 1 exclusion lors d'un match | 2 | Expulsion pour le reste de l'année en cours | |
| Manquement à l'application des sanctions prévues à l'article 10 | 2 + Forfait du ou des matchs impliqués | Expulsion pour le reste de l'année en cours | |

N. B. L'entraîneur est responsable de connaître le nombre de cartons cumulés par son équipe.

10.7 Absence d'une équipe

Toute institution a le devoir de se présenter au match prévu à l'horaire. Les absences seront sujettes aux sanctions prévues dans la réglementation du secteur scolaire ainsi qu'aux sanctions suivantes :

- Perte des points d'éthique sportive pour cette partie

10.8 Délai

Lorsqu'on aura été prévenu de l'arrivée tardive d'une équipe, et ce, pour cause majeure, l'équipe en retard, lorsque possible, aura une (1) heure pour se présenter sur le terrain. Dès son arrivée, l'équipe aura droit à quinze (15) minutes de réchauffement.

Article 11 OFFICIELS MINEURS

2 officiels mineurs : 1 marqueur, 1 chronométrateur

Article 12 RÉCOMPENSES

12.1 Bannières de saison régulière

Une bannière de champion de ligue (38 X 60) sera remise aux équipes qui termineront la saison régulière au premier rang de chaque conférence.

12.2 Bannière de championnat provincial

Une bannière de champion provincial (46 X 72) sera remise aux équipes qui remporteront la finale de chaque catégorie.

12.3 Médailles

Des médailles seront remises uniquement au championnat provincial.